



Association "Sou des Ecoles"
Chef Lieu
74230 La Balme de Thuy

VIDE GRENIER DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Inscription à déposer ou envoyer à Sou des Ecoles
Chef lieu
74230 La Balme de Thuy
Ou Virginie Martinod | Tel : 06.99.53.20.02
Ou par mail : soudesecoles@la-balme-de-thuy.fr

✎ ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE GRENIER ✎

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à Département :
Adresse :
CP Ville
Tél. Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le (**Joindre impérativement une copie**).

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Réserve un emplacement pour le vide grenier du Dimanche 24 septembre 2023 à la Balme de Thuy, aux conditions de réservation suivantes : 3,00€/ml.

Les bénéfices de cette manifestation sont destinés au financement des activités culturelles et sportives de l'école.

Je réserve _____ ml X 3,00€ = _____ € (joindre le règlement à l'ordre du Sou des Ecoles à l'adresse ci-dessus).

Pour que ma demande soit prise en compte :

- ⇒ Je joins mon règlement espèce _____ € ou chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de _____ €
- ⇒ Je joins la copie recto verso de ma carte d'Identité
- ⇒ Je prends connaissance du règlement (ci-joint) et m'engage à le respecter.

Fait à : _____

Le : _____

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » valant approbation du règlement

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre



Association "Sou des Ecoles"
Chef Lieu
74230 La Balme de Thuy

REGLEMENT

VIDE GRENIER DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Article 1 : Date et lieu : Le vide grenier se déroulera le Dimanche 24 septembre 2023 sur la route du Château de 8h00 à 18h00. L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.

Article 2 : Horaires : Les exposants seront accueillis à partir de 6H15 au niveau du « **Chemin de la Croix** » (indication : flèches niveau de la Grotte des Cascades).

Article 3 : Emplacement : Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée. L'exposant ne pourra choisir son emplacement ou réserver un emplacement pour un autre exposant. Aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur le vide grenier, des parkings seront mis à votre disposition.

Article 4 : Exposants : le vide grenier est réservé exclusivement aux particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés, aucun professionnel ne sera accepté.

Article 5 : Ventes de produits interdites : produits pharmaceutiques, drogues et plantes médicinales, armes et munitions, produits alimentaires, produits neufs, copies de CD, DVD et Jeux Vidéo et toute contrefaçon d'objets de marque, boissons et restauration (La vente de boissons et petite restauration est strictement réservée à l'Association du Sou des Ecoles).

Article 6 : Conditions d'occupation : L'exposant s'engage à ne pas quitter son emplacement avant 18h. Il est tenu de laisser son emplacement propre et d'évacuer tous ses déchets. L'exposant a l'obligation de contribuer au bon déroulement de la manifestation, de prendre toute précaution nécessaire afin de ne pas causer de nuisance sonore ou d'atteinte à l'environnement, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter l'incendie, le vol ou tout autre dommage. L'exposant est civilement responsable vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte que lui ou son étal pourrait causer ainsi que du matériel exposé par lui, le paiement de l'emplacement n'implique pas aux organisateurs d'établir une surveillance spéciale, l'occupation d'un emplacement se faisant aux risques et périls de l'exposant.

Articles 7 : Désistement : En cas de désistement de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 : Divers : La présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement, tout exposant ne le respectant pas pourra être invité à quitter les lieux sans qu'il puisse réclamer le remboursement de son emplacement. Un registre des personnes inscrites sera tenu et mis à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.